

Réponse: Lorsque l'enfant a moins de deux ans, on pourra reprendre l'allaitement même après un long arrêt.

En revanche, pour un enfant âgé de plus de deux ans, tout arrêt de trois jours ou plus aura pour effet d'interdire la reprise de l'allaitement (sauf dans le cas où l'arrêt de l'allaitement est consécutif à un problème de santé de l'enfant).

Source: ז סעיף פא סימן דעה יורה ערוך שולחן